



Représentation des Institutions Françaises  
de sécurité sociale auprès de l'Union européenne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



# Mot du président



Acteur incontournable et essentiel à Bruxelles pour la promotion et la défense des valeurs et des principes du système de protection sociale français, la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (REIF) a fait l'objet d'une grande activité en 2017 dans un contexte où la remise en cause du projet européen n'a jamais été aussi prégnante et en même temps la pertinence du projet si évidente.

Les grands atouts de la REIF à Bruxelles reposent sur le travail étroit et permanent avec ses membres, une collaboration qui s'est considérablement renforcée et structurée en 2017 avec la création d'un groupe de travail dédié à la question des règlements de coordination des systèmes de Sécurité sociale, en phase de révision, mais aussi l'opportunité d'échanges quotidiens avec ses homologues allemands de la DSV et autrichiens du HVB au sein de la Maison européenne de la protection sociale. Egalement, la REIF peut compter sur la force d'une relation étroite avec la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) et ses membres, plus de 50 organisations nationales de sécurité sociale issues de 16 Etats membres et de la Suisse.

Le 25 mars 2017, nous célébrons le 60ème anniversaire du traité de Rome. Cette occasion mérite de souligner les réussites concrètes de la construction européenne pour les pays qui ont successivement adhéré à cette Union et pour leurs citoyens.

Particulièrement, il faut rééquilibrer la vision des libertés de circulation : la mobilité des travailleurs et des citoyens européens ne peut pas seulement être présentée comme source de dumping social ou de tourisme social. Elle est avant tout source de croissance pour les Etats d'accueil et de contributions aux budgets nationaux.

Il n'est pas inutile de rappeler que si le socle européen des droits sociaux adopté solennellement en novembre 2017 par les trois institutions européennes, a pu être accueilli avec un certain scepticisme quant à sa valeur ajoutée, notamment en France, il constitue en même temps l'ADN si particulier de l'UE : une Union non pas seulement économique mais également une Union de valeurs et de cohésion qui doit se concrétiser par une Union plus sociale tout en respectant la diversité historique, culturelle et organisationnelle des Etats membres, particulièrement, en ce qui concerne les systèmes nationaux de sécurité sociale et le rôle des partenaires sociaux.

S'il faut reconnaître que l'Europe a fait des progrès dans le domaine social et de la protection sociale, l'on ne doit pas non plus tomber dans un esprit eurobéat qui obère toute critique. C'est pourquoi, le rôle de la REIF est essentiel en nous permettant de demeurer vigilants.

De nombreux autres dossiers ont fait l'actualité sur la scène européenne en 2017 et il faut reconnaître à la REIF sa proactivité, sa capacité à mobiliser ses membres afin de fournir au décideur européen une expertise opérationnelle riche à forte valeur ajoutée. Si 2017 a ouvert un certain nombre de chantiers qui continueront d'être suivis jusqu'à leur finalisation, d'autres sont déjà annoncés pour 2018 : proposition d'une autorité du travail, mise en place d'un numéro européen de sécurité sociale, accès à la protection sociale de tous les travailleurs, évaluation des technologies de santé en vue de leur remboursement par l'assurance maladie, etc. Ils feront l'objet d'une particulière vigilance de la part de la REIF.

Je tiens en guise de conclusion à remercier l'équipe de la REIF et ses membres pour la confiance qu'ils continuent de m'accorder en me confiant la Présidence de la REIF, une belle association qui a encore un grand avenir devant elle !

**Gérard Rivière**

Président de la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (REIF)  
Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)



# Présentation de la REIF

La Représentation des institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 dans le cadre de l'Agence pour le développement des relations internationales (ADECRI). Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, le régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss).



Sa gestion est assurée dans le cadre d'une association de Loi 1901 « L'Association de gestion de la REIF ». Ses membres sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat.

La REIF est présidée par Monsieur Gérard Rivière, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), accompagnée des vice-Présidents Monsieur Jean-Louis Deroussen, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et Monsieur William Gardey, Président du Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Gilles Kounowski, Directeur des relations européennes et internationales de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), assure les fonctions de Secrétaire de la REIF.

Les Caisses de Sécurité sociale française assurent collectivement et directement le pilotage de la REIF, ainsi que la détermination de ses missions et des orientations de son action.

Les directions (ou missions) des relations internationales et européennes au sein des organismes de Sécurité sociale membres assurent le lien entre le niveau national et le niveau européen. La REIF permet à ces organismes et à leurs réseaux de faire remonter leurs analyses et positions auprès des décideurs européens (Commission européenne, Parlement européen via les eurodéputés, Conseil via la représentation permanente française) fortes de leur expertise dont elles sont les seules à disposer en leur sein et ce, en amont de la publication des textes législatifs.

Le bureau de la REIF est installé à Bruxelles à la Maison européenne de la protection sociale, aux côtés de la Représentation permanente des caisses de sécurité sociale allemande (DSV) et autrichienne (HVB), de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) et de l'Association internationale de la mutualité (AIM). Son équipe de trois personnes est composée d'un délégué permanent, Arnaud Emériaux, et de deux chargées de mission, Audrey Tourniaire et Fanny Tissier.



# Introduction

L'Union européenne ne dispose pas de compétence exclusive dans le domaine de la Sécurité sociale mais peut, selon le principe de subsidiarité, compléter l'action des Etats membres, avec pour base légale d'intervention le marché intérieur et les quatre libertés fondamentales de circulation : des personnes, des marchandises, des capitaux et des services.

Ainsi, la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne a notamment conduit à l'adoption des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale, permettant aux citoyens de se déplacer d'un Etat membre à un autre sans perdre leurs droits à la Sécurité sociale.

Pour protéger les consommateurs, ou encore les patients, l'Union européenne a mis en place une politique du médicament, ou encore a adopté une directive concernant les soins de santé transfrontaliers. Enfin, la directive Services a été adoptée en vertu de la libre prestation de services dans l'UE.

Si les Etats membres sont libres d'organiser et de financer leurs systèmes de Sécurité sociale, la législation européenne liée à la mise en œuvre du marché intérieur impacte directement les législations applicables en matière de Sécurité sociale. C'est pourquoi la Sécurité sociale française a décidé de mettre en place à Bruxelles, en 2003, un bureau représentant ses intérêts : la REIF.

Le bureau de la REIF à Bruxelles a une double mission :

- d'une part, représenter et défendre les intérêts de la Sécurité sociale française à Bruxelles ;
- d'autre part, informer et appuyer les Caisses pour une meilleure connaissance et compréhension du fonctionnement de l'UE et des dossiers clés et intégrer le fait européen dans le pilotage national des institutions membres.

## **1** REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE.

L'apport d'expertise aux décideurs est une des voies pour atteindre l'objectif assigné (le «donnant – donnant» est la règle dans les contacts et relations avec les interlocuteurs bruxellois), ainsi que la veille pour repérer et intervenir en amont et tout au long du processus de décision européen. Les actions conduites comprennent les réponses aux livres verts, aux consultations et aux communications, les contacts formels et informels, la participation aux conférences, auditions au Parlement européen, ateliers, le «networking», la transmission de positions ou d'avis concernant les débats en cours, ou encore la rédaction d'amendements à des propositions législatives en discussion au Parlement européen. Le travail d'influence, ou lobbying, est le produit de toutes ces actions conçues dans une logique de proximité permanente et de réseaux. Ce travail d'influence suppose une articulation permanente avec les Caisses et avec les pouvoirs publics français à la Représentation Permanente et/ou la Direction de la Sécurité Sociale/ Division des Affaires Communautaires et Internationales (DSS/ DACI).

## **2** INFORMER ET APPUYER LES CAISSES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU FAIT EUROPÉEN.

Cette activité suppose d'informer tous les membres régulièrement, de manière ciblée et la plus proactive possible, sur le fonctionnement de l'UE et sur les dossiers clés, au-delà de la Sécurité sociale proprement dite. Pour ce faire, la REIF a créé différents outils d'information : le site web, le REIF info, les Dossiers d'actualité, les Mémos, etc. Pour les informations plus ciblées, des relations rapides et directes entre la REIF ainsi que ses membres pour toutes les informations stratégiques, les alertes et les actions de suite permettent d'anticiper les changements législatifs. L'appui aux Caisses prend diverses formes à la demande : contribution dans la rédaction de positions à transmettre aux décideurs communautaires, rencontres de fonctionnaires ou d'eurodéputés sur des questions ou projets précis, accueil de stagiaires, de délégations, organisation de réunions ou séminaires à Bruxelles. La plus-value de la REIF à cet égard est son ancrage physique à Bruxelles, ainsi que la maîtrise de la mécanique bruxelloise, ses contacts et ses réseaux.

Ce rapport d'activité décrit l'environnement au sein duquel la REIF travaille puis retrace ses activités en 2017, en fonction de ces deux objectifs généraux.



# La REIF au cœur des événements européens

Les activités de la REIF en 2017 ont été marquées par la mise en place d'un groupe de travail dédié à la problématique de la révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale. Ce groupe de travail a rassemblé l'ensemble des caisses nationales membres et associé étroitement le Ministère des Affaires sociales et de la Santé français (DACI). Un corpus de propositions a été adopté et transmis à un panel élargi de parties prenantes (institutionnels majoritairement) en France et dans l'UE. La REIF a d'ailleurs été citée comme premier contributeur du projet de rapport parlementaire sur la révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale. Cette modalité de travail continue à provoquer une émulation certaine parmi ses membres et a rencontré un franc succès. Elle sera dupliquée en 2018 sur des sujets d'actualité comme par exemple la lutte contre la fraude aux cotisations et prestations de sécurité sociale ou poursuivie notamment dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel.

La REIF se félicite également du travail réalisé par son délégué permanent, Arnaud Emériaux, au poste de Président de la Plateforme européenne des institutions protection sociale (ESIP) depuis novembre 2016 et qui continue à défendre énergiquement la voix de la sécurité sociale française et européenne à Bruxelles. Il travaille à ce titre en étroite collaboration avec Ilka Wölfle, l'actuelle directrice du Bureau européen des caisses allemandes de sécurité sociale (DSV) Vice-Présidente de l'ESIP, et Martin Meissnitzer, Directeur du Bureau européen des caisses autrichiennes de sécurité sociale (HVB) avec le soutien des membres de la REIF également membres de l'ESIP (ACOSS, CCMSA, CNAF, CNAM, CNAV, la sécurité sociale des indépendants).



## Partie 1

# Les acteurs majeurs de la construction sociale européenne

# 1.1. Bilan des Présidences de l'UE en 2017

## La Présidence maltaise

### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017

- 2 juin 2017 : rapport d'étape sur la révision des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale
- 15 juin 2017 : accord du Conseil sur la proposition de directive concernant l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes et mutagènes sur le lieu de travail
- 16 juin 2017 : conclusions du Conseil visant à enrayer la hausse du surpoids et de l'obésité infantiles.

## La Présidence estonienne

### 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2017

- Le 6 octobre 2017 : déclaration de Tallinn sur l'administration en ligne
- Le 23 octobre 2017 :
  - > orientation générale adoptée sur la révision des règles sur le détachement donnant mandat au Conseil pour entrer en trilogue avec la Commission et le Parlement européen
  - > approche générale partielle sur la révision des règlements de coordination
  - > approbation du texte de la proclamation sur le Socle européen des droits sociaux et autorisation donné pour sa signature au nom des États membres lors du sommet de Göteborg le 17 novembre 2017.

- Le 30 novembre 2017 :
  - > orientation générale du Conseil sur un projet de règlement visant à établir un portail numérique unique pour donner aux citoyens et aux entreprises l'accès à des informations, des procédures et des services d'assistance et de résolution de problèmes
- Le 20 novembre 2017 :
  - > choix du nouveau siège de l'Agence européenne du médicament
  - > conclusions du Conseil sur la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil - Résilience, dissuasion et défense: doter l'Union européenne d'une cybersécurité solide
- Le 7 décembre 2017 : approche générale partielle sur la révision des règlements de coordination
- Le 8 décembre 2017 :
  - > conclusions du Conseil sur La santé dans la société numérique - réaliser des progrès en matière d'innovation fondée sur les données dans le domaine de la santé.
  - > conclusions du Conseil sur les aspects transfrontières de la politique en matière d'alcool.
- Le 20 décembre 2017 : position du Conseil sur la proposition de règlement sur la libre circulation des données.

# 1.2. L'environnement de la REIF

## (AUTRES ACTEURS IMPORTANTS)

La REIF a échangé régulièrement avec l'ancienne équipe des attachés en charge des politiques européennes de l'emploi, de la politique sociale et de la santé de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE (RPUE). La REIF a rencontré les nouveaux attachés français début 2017 et renforcé par la suite son portefeuille de contacts auprès des Représentations permanentes belge, luxembourgeoise, slovaque et britannique de l'UE.



## Partie 2

# Représenter et défendre les intérêts de la sécurité sociale française

## 2.1. Participer au processus de prise de décision

La REIF, depuis 2013, s'est donnée pour objectif de parvenir à une plus grande professionnalisation et de renforcer sa technicité dans le cadre de son travail d'influence auprès des institutions européennes. La REIF a tâché de renforcer son expertise et sa crédibilité sur les dossiers importants, en participant de manière plus systématique à la prise de décision européenne, notamment en proposant des amendements à tous les textes législatifs identifiés comme prioritaires. Ce souci d'amélioration de la qualité est également passé par un renforcement de ses contacts et échanges avec les membres du Parlement européen, de la Commission européenne et de la représentation permanente française. Dans le cadre de son rôle de promotion des valeurs et expertise de la Sécurité sociale française à Bruxelles, la REIF a développé des partenariats avec des parties prenantes mobilisées sur les enjeux autour de la sécurité sociale à Bruxelles.

Au cours de l'année 2017, la REIF a entretenu des contacts réguliers avec les fonctionnaires de la Commission européenne dans les directions générales chargées des dossiers suivis, notamment la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL), la DG Santé et sécurité alimentaire (SANTE), la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROW), et la DG Réseaux de communication, contenu et technologies (CONNECT).

Au Parlement européen, la REIF a renforcé le dialogue avec certains eurodéputés français, francophones ou d'autres nationalités en fonction de leurs centres d'intérêts : produits de santé, détachement des travailleurs, dumping social et coordination des systèmes de sécurité sociale... La REIF a par ailleurs activement proposé son expertise et celle de ses membres aux groupes parlementaires et aux conseillers politiques.

Les séances et auditions organisées par le CESE ont été suivies lorsque les sujets à l'ordre du jour ont porté sur les questions sociales (familles, services sociaux, pauvreté, socle européen des droits sociaux...).

La REIF a poursuivi des contacts solides avec le Service public fédéral belge de la Sécurité sociale (SPF), ce qui a permis des échanges d'informations et d'expertise essentiels sur des dossiers synergiques.

La REIF a également assuré le suivi législatif de plusieurs directives et/ou règlements, sur des sujets tels que les dispositifs médicaux, la protection des données à caractère personnel, le détachement des travailleurs, ou encore les règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale, en assistant aux travaux, selon le cas, des commissions parlementaires «Environnement, santé publique et sécurité alimentaire» (ENVI) et «Emploi et affaires sociales» (EMPL) et en entretenant des contacts avec les membres de ces commissions ou des intergroupes traitant de ces sujets.

La REIF a, sur demande de ses membres, travaillé en synergie avec l'ESIP : coordination de certains comités et groupes de travail, contribution active à la réalisation des prises de position, rédaction d'amendements, de réponses à des consultations, rencontres communes avec les décideurs européens, etc.

Elle a davantage ciblé sa participation à des séminaires d'experts, des conférences, des cercles de réflexions sur les sujets d'actualité prioritaires afin d'appréhender les tendances et idées à l'œuvre dans les instances influentes au plan communautaire.

## Dossiers législatifs clés ayant fait l'objet d'un travail d'influence de la REIF en 2017

Le 26 septembre 2012, la Commission a publié **une communication et deux propositions de règlements venant modifier les directives 93/42/EEC et 98/79/EC concernant respectivement les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro**. Le travail d'influence sur ces textes, et en particulier la proposition de règlement sur les dispositifs médicaux, s'est achevé avec l'adoption des textes au printemps 2017 et leur parution au journal officiel de l'UE le 5 mai 2017. La REIF a publié à cette occasion, le 5 avril 2017, un communiqué de presse soulignant les avancées constituées par la nouvelle législation mais aussi les défis restant à relever afin de garantir le plus haut niveau de sécurité des dispositifs médicaux et de protection des patients. La REIF en a également informé ses membres et commencé à suivre les travaux de mise en œuvre de la nouvelle législation par la Commission européenne, suivi également effectué pour le compte de l'ESIP dans le cadre du groupe de travail sur les dispositifs médicaux qu'elle coordonne (voir infra).

Pour rappel, la REIF avait co-coordonné le travail de lobbying réalisé par l'ESIP tout au long de la procédure décisionnelle, permettant ainsi une représentation privilégiée des intérêts de l'Assurance maladie obligatoire française dans les positions défendues par la plateforme. Elle a fait partie du groupe de travail en charge du sujet pour le comité santé de l'ESIP et a contribué, souvent en chef de projet, à des actions de lobbying systématique tout au long de l'année. Elle a aussi fourni une information régulière et détaillée, incluant des analyses juridiques, à la CNAM.

Le travail de lobbying exercé tout au long de la procédure de décision a permis de faire peser les positions de l'ESIP et de la REIF dans le débat. A titre d'exemple, le texte final comprend une obligation pour les fabricants de prévoir une couverture financière suffisante afin de couvrir d'éventuels dommages dus à des dispositifs médicaux défectueux. Cette idée provient d'un élément de la position ESIP de 2012 et avait été intégrée dans les débats parlementaires via la REIF, à l'occasion d'échanges avec une eurodéputée rapporteure pour avis sur le dossier. Si le texte final reflète les nombreux compromis qui ont été nécessaires afin de trouver un accord, il améliore considérablement la proposition initiale de la Commission européenne. Cet exemple concret démontre l'utilité d'un travail d'influence solide, concerté et systématique.

Le 25 janvier 2012, la Commission européenne a publié une **proposition de règlement visant à réformer les règles en matière de protection des données à caractère personnel dans l'UE**. Le texte a été publié au Journal officiel de l'UE le 4 mai 2016, est entré en vigueur le 24 mai 2016 et entrera en application à partir du 25 mai 2018. Le passage d'une directive à un règlement, d'application directe, permettra une application plus unifiée des règles de protection des données dans les Etats membres. Le texte prévoit un renforcement de la protection des données des citoyens européens assorti d'exceptions permettant le traitement des données personnelles utile dans le cadre des activités de la sécurité sociale, des soins de santé et de la recherche scientifique. Il instaure les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut, un renforcement des droits à l'information, d'accès aux données à caractère personnel et à l'effacement de ces données («droit à l'oubli»), l'obligation d'obtenir le consentement explicite des personnes pour le traitement de leurs données personnelles, un droit à la portabilité des données, le renforcement de la protection contre les violations de données, ou encore des sanctions dissuasives en cas d'infraction au règlement. La REIF a travaillé sur le sujet tout au long de la procédure de décision, en collaboration avec la CNAM, la CNAF et la CNAV, principalement au travers de l'ESIP. En 2017, la REIF a appuyé les travaux du groupe de travail inter régime «protection des données personnelles», constitué sous l'égide de l'UCANSS et composé des responsables du suivi européen et des responsables internes des caisses (Réglementation, SI et Cil). Elle a également participé à ces réunions. Ce groupe de travail vise à mettre en commun l'analyse des impacts du règlement européen sur les systèmes d'information des organismes de sécurité sociale et éventuellement établir une prise de position vis-à-vis des pouvoirs publics pour une demande de prise en compte des intérêts de la sécurité sociale dans les textes de mise en œuvre au niveau national. Deux réunions ont eu lieu les 19 janvier et 11 mai 2017, auxquelles la REIF a participé. La REIF a également tenu ses membres informés de la publication des lignes directrices européennes concernant la mise en œuvre du règlement au niveau national.

Le 8 mars 2016, la Commission européenne a publié une **proposition législative modifiant la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services**. Les principales dispositions sont la fixation d'une durée maximale de détachement de 24 mois, l'alignement du régime juridique et social des travailleurs intérimaires détachés sur ceux des travailleurs locaux ou encore l'application de l'intégralité des règles relatives à la rémunération en vigueur dans l'État membre d'accueil, conformément à la loi ou aux conventions collectives d'application générale. Le même mois, en mars, la REIF a publié un corpus de propositions issu des travaux de son groupe de travail co-piloté par l'EN3S arguant de la nécessité d'améliorer le régime juridique du détachement par une meilleure cohérence entre les instruments européens (directive et règlements de coordination de la sécurité sociale), de renforcer le contrôle en amont des critères ouvrant droit au détachement de travailleurs ou encore de prendre en compte des enjeux du recouvrement des contributions sociales et prestations de sécurité sociale. Tout au long de l'année 2017, la REIF a poursuivi un travail d'influence auprès des parties prenantes européennes, notamment en relayant ses propositions auprès d'Elisabeth Morin-Chartier (PPE, France), co-rapporteuse à la Commission Emploi du Parlement européen.

En parallèle, la **proposition de révision de la réglementation de l'Union relative à la coordination de la sécurité sociale publiée le 13 décembre 2016** est venue renforcer les obligations incombant aux institutions qui délivrent le document portable A1 émis en cas de détachement. Par ailleurs, cette proposition a permis d'aligner le critère du non-remplacement d'un employé par un autre employé détaché aux non-salariés et de fixer des délais de transmission d'informations complémentaires de l'autorité de Sécurité sociale d'affiliation du travailleur détaché à l'institution de Sécurité sociale de l'Etat d'emploi. La REIF a travaillé dès le début du processus décisionnel européen en transmettant les propositions du groupe de travail sur le détachement aux institutions européennes. Elle a publié trois communiqués de presse largement diffusés. La REIF a également eu l'occasion d'échanger avec la DG Emploi de la Commission européenne et un panel d'attachés des Représentations permanentes nationales auprès de l'UE en charge des affaires sociales. Plus spécifiquement sur le processus de révision des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale, la REIF a coordonné les travaux menés au sein d'un groupe de travail spécifiquement dédié au suivi de ce sujet et qui a rassemblé les membres de la REIF ainsi que des représentants de la Direction de la Sécurité sociale / DACI. Un corpus de propositions a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la REIF en décembre. Des propositions d'amendements à la proposition de la Commission ont été ensuite transmises à nos contacts européens au Parlement européen et particulièrement à l'eurodéputé Guillaume Balas (S&D, France) rapporteur sur le dossier, à la Commission et à nos homologues européens. La REIF a collaboré étroitement avec l'assistant du rapporteur Guillaume Balas en amont de la publication du projet de rapport parlementaire et plus généralement avec les assistants des eurodéputés français membres de la Commission Emploi. Les propositions de la REIF ont été transmises à un panel élargi de parties prenantes européennes et un communiqué de presse dédié a été relayé par des médias européens tels que l'Agence Europe et français tels qu'Annuaire Sécu et Protection Sociale Informations. Par ailleurs, les membres de la Reif ont bénéficié au dernier trimestre 2017 de trois notes sur l'état d'avancement des discussions au Parlement et au Conseil sur le sujet afin d'être au plus près de l'actualité et relayer le cas échéant de manière suffisamment anticipée toute demande visant à défendre leurs intérêts en accord avec la position de la REIF.

Le 26 avril 2017, la Commission a publié une **proposition de directive pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil relative aux dispositions européennes sur le congé parental**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux adopté officiellement par les trois institutions de l'UE (Conseil, Parlement et Commission) lors du Sommet de Göteborg en novembre 2017. Réponse à l'engagement de la Commission pris lors du retrait, en 2015, du projet de directive sur le congé de maternité de proposer une nouvelle initiative en remplacement, la proposition de directive va plus loin que la simple garantie d'un congé de maternité minimal dans tous les Etats membres : elle vise à assurer un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les parents et les aidants familiaux via un ensemble de droits à congés payés (congé de paternité, congé parental et congé pour les aidants), à des conditions de travail flexibles et un renforcement de la protection contre les traitements moins favorables en raison de l'exercice de ces droits. La REIF a participé aux évènements officiels organisés par la Commission sur le sujet ainsi qu'aux échanges au sein d'un groupe de parties prenantes particulièrement intéressées. Le suivi des débats en Conseil a pu être relayé via les contacts pris au niveau des instances ministérielles françaises.

## 2.2. Suivre avec attention les dossiers non législatifs

Un des objectifs de la Commission Juncker étant la mise en œuvre de sa stratégie «Mieux réguler» et du programme de simplification administrative «Refit», de nombreux sujets sont désormais traités en dehors du cadre législatif. Néanmoins, ces dossiers doivent être suivis de près car ils peuvent à l'avenir déboucher sur des propositions législatives. Par ailleurs, leur impact sur les activités et les missions de la sécurité sociale peut être significatif.

C'est notamment le cas de la politique européenne du médicament, qui fait l'objet de nombreuses activités non législatives, à travers des projets soutenus par la Commission européenne et par l'Agence européenne du médicament (EMA) ou encore de travaux de groupes d'experts constitués au sein de la Commission européenne. Ces travaux, bien que non législatifs, ont un impact réel et transfrontière sur le marché des médicaments, sur la recherche, ou encore sur leur évaluation par les autorités compétentes. En l'absence de revirement, on peut s'attendre dans les années à venir à une généralisation de cette approche, qui n'entre pas dans le cadre d'un processus de décision bien établi et, en raison de l'absence de transparence et de structure, rend le travail d'influence plus complexe. La REIF s'est adaptée à ce nouveau contexte, qui requiert davantage de proactivité et d'implication dans les débats publics. Dans cette perspective, l'objectif de la REIF est double : d'une part, faire valoir les intérêts de la Sécurité sociale française en tant que partie prenante incontournable ; d'autre part, être consultée et conviée dans le cadre des groupes de travail et toutes autres initiatives organisées.

Un certain nombre de sujets font l'objet de débats au niveau européen, menant parfois à des initiatives européennes non législatives mais pourtant très concrètes :

### LES ACTIVITÉS VISANT À RENFORCER L'ACCÈS DES PATIENTS AUX MÉDICAMENTS

En réaction à l'émergence d'un débat au niveau européen sur l'accès des patients aux médicaments innovants et de plusieurs projets et initiatives non législatifs de l'UE (notamment Adaptive Pathways<sup>1</sup> et Innovative Medicines Initiative<sup>2</sup>), la REIF a contribué à impulser et mettre en œuvre un plan d'action de l'ESIP visant à favoriser l'accès de tous les patients à des médicaments sûrs, de qualité et ayant une valeur ajoutée, tout en préservant la soutenabilité des systèmes de santé. Après la publication en octobre 2015 d'une position ESIP-AIM sur l'accès aux médicaments innovants et de conclusions du Conseil le 17 juin 2016 sur le renforcement de l'équilibre au sein des systèmes pharmaceutiques de l'UE et de ses Etats membres, une eurodéputée du Parlement européen, Soledad Cabezon Ruiz (S&D, Espagne) a proposé un rapport d'initiative intitulé «Options de l'Union européenne pour améliorer l'accès aux médicaments». L'ESIP et l'AIM, avec l'appui de la REIF, ont travaillé avec la rapporteure jusqu'à la publication de son rapport le 19 septembre 2016 afin d'influencer son contenu. Ce travail d'influence a permis notamment à la directrice de l'ESIP d'intervenir lors d'une audition au Parlement européen sur l'accès aux médicaments, en lien avec la réalisation du projet de résolution. La REIF a contribué à la préparation de cette intervention. Après la publication du projet de rapport, la REIF a participé à la rédaction de propositions d'amendements et des recommandations de vote afin d'appuyer les positions de l'ESIP et les faire intégrer dans le rapport. La totalité des amendements a été reprise par divers eurodéputés lors du vote en commission ENVI du Parlement européen en janvier 2017. La session plénière du Parlement européen s'est prononcée le 2 mars 2017 et la majorité des amendements d'ESIP ont été repris. Le rapport continue d'influencer les discussions européennes et les initiatives liées de la Commission européenne.

<sup>1</sup> [http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/regulation/general/general\\_content\\_000601.jsp](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/regulation/general/general_content_000601.jsp)

<sup>2</sup> <https://www.imi.europa.eu/>

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/health/technology\\_assessment/policy/network\\_en](https://ec.europa.eu/health/technology_assessment/policy/network_en)

<sup>4</sup> <https://www.eunetha.eu/>

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDECINE PERSONNALISÉE EN TANT QU'AVANCÉE SCIENTIFIQUE QUESTIONNANT NOTAMMENT LE PARCOURS ADMINISTRATIF DU MÉDICAMENT

A la suite des conclusions du Conseil sur la médecine personnalisée de décembre 2015, la REIF a, avec la CNAM, impulsé un processus de réflexion au sein du comité santé de l'ESIP sur la médecine personnalisée. Elle s'est positionnée comme coordonnatrice de la rédaction d'une position ESIP, dans le cadre d'un groupe de travail constitué au sein de son comité santé. Elle a ainsi organisé deux réunions du groupe de travail en 2016 et rédigé la proposition sur la base des contributions des membres (Allemands, Autrichien, Belge et Français). La proposition a été publiée par l'ESIP en janvier 2017, avec un communiqué de presse. Elle a été citée par le groupe d'experts de la Commission européenne sur des manières efficaces d'investir dans la santé dans leur rapport sur des modèles de financement innovants pour les médicaments innovants et onéreux. La position ESIP a également servi à répondre à une consultation publique de l'Agence européenne du médicament (EMA) concernant une note conceptuelle relative aux tests diagnostiques basés sur les biomarqueurs prédictifs. La REIF, en tant que cheffe de projet sur ce dossier, a impulsé et rédigé la réponse ESIP à cette consultation.

## LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ (HTA)

Parallèlement à l'existence du réseau HTA<sup>3</sup>, le réseau EUnetHTA<sup>4</sup>, coordonné depuis 2016 par l'Institut national hollandais de soins de santé (ZIN), permet aux autorités chargées de l'évaluation des technologies de santé (HTA) de collaborer entre elles sur le plan technique. Il est actuellement financé au titre d'actions conjointes par le programme santé de l'UE, jusqu'en 2020. La pérennisation de cette coopération au-delà de 2020 a été une des priorités de la Commission en 2017. A ce sujet, elle a lancé à l'automne 2016 une analyse d'impact comprenant une consultation publique ouverte jusqu'au 13 janvier 2017. La REIF a répondu à cette consultation et a soutenu l'ESIP dans la rédaction d'une lettre destinée au Commissaire européen à la santé afin d'influencer la décision de la Commission quant aux modalités de la coopération en matière de HTA après 2020. Elle a également tenu ses membres informés des résultats de la consultation et des évolutions des réflexions au sein de la Commission européenne, notamment en vue de l'adoption d'un règlement européen en 2018 destiné à mettre en place les modalités et les bases

d'une coopération pérenne en matière de HTA.

## LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

En 2017, la REIF s'est particulièrement engagée dans le suivi du projet de la Commission Juncker sur un Socle européen des droits sociaux via la publication de documents d'analyse pour ses membres et le suivi des initiatives connexes annoncées par la Commission pour la mise en œuvre du socle.

Ainsi, une analyse a été proposée aux membres dès la publication de la première analyse d'impact de la Commission en avril 2017 sur une possible initiative de l'UE visant à garantir à tout travailleur, quel que soit son statut professionnel, un accès à la protection sociale.

Elle a ensuite travaillé avec ses membres à la formalisation d'éléments de réflexion permettant d'alimenter la Commission dans son processus de consultation des parties prenantes. Dans ce cadre, la REIF a participé à une audition des assureurs sociaux avec ses homologues allemands (DSV), autrichiens (HVB), belges et néerlandais.

Dans un cadre plus large des débats sur les nouvelles formes d'emploi (et la couverture sociale de ces travailleurs d'un nouveau type), la REIF a contribué aux travaux menés au sein du comité Pension de l'ESIP visant à cartographier les systèmes de retraite actuels des différents Etats membres pour les travailleurs engagés sur des plateformes en ligne ainsi que leurs différentes caractéristiques (couverture obligatoire ou facultative, conditions d'affiliation et d'immatriculation, etc.).

## LES PROJETS D'AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL ET D'UN NUMÉRO EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE :

Le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a annoncé à l'occasion de son discours annuel sur l'état de l'Union le 13 septembre 2017 ainsi que dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2018 la présentation, au deuxième trimestre 2018, d'une proposition visant à créer une Autorité européenne du travail afin de renforcer à tous les niveaux la coopération entre les autorités du marché du travail et de mieux gérer les situations transfrontières, ainsi que d'autres initiatives en faveur d'une mobilité équitable, telles que celle concernant le numéro de sécurité sociale européen. La Commission a lancé le 27 novembre 2017 une consultation publique sous forme de questionnaire sur l'Autorité européenne du travail et une potentielle initiative pour un numéro de sécurité sociale européen, ouverte jusqu'au 7

janvier 2018. La REIF en a tenu ses membres informés et a préparé une réponse à la consultation publique.

### LA POLITIQUE NUMÉRIQUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La politique numérique de l'UE est un autre exemple de sujet dont l'impact pourrait devenir significatif dans les années à venir.

Dans ce domaine, la REIF a répondu pour ses membres à une consultation publique sur les règles en matière de responsabilité du producteur en cas de produits défectueux, plus spécifiquement concernant les dispositifs médicaux connectés, tenue du 10 janvier au 26 avril 2017. En outre, elle a tenu ses membres informés des avancées concernant les initiatives et évolutions dans ce domaine :

- Communication suivie d'une consultation, le 10 janvier 2017, sur la création d'une économie européenne fondée sur les données,
- proposition d'un train de mesures le 2 mai 2017 visant à mettre en place le portail numérique unique,
- lancement officiel de la plateforme EESSI le 3 juillet 2017,
- tenue d'une conférence de haut-niveau «Marché unique numérique» sur la libre circulation des données organisée par la Présidence estonienne du Conseil les 17 et 18 juillet 2017,
- proposition de règlement UE relatif à la libre circulation des données à caractère non personnel le 19 septembre 2017,
- consultation publique le 19 septembre 2017 en vue du réexamen de la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public, prévu dans l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique numérique de mai 2017,
- Sommet du numérique le 29 septembre 2017 à Tallinn sous l'égide de la Présidence estonienne.

Elle a également appuyé la mission de transformation numérique de la sécurité sociale conduite par l'UCANSS (voir infra).

La REIF s'est enfin intéressée à des sujets de manière moins directe, mais dont l'impact à terme sur la protection sociale pourrait être conséquent, tels que les questions de gouvernance économique. Elle a proposé une présentation du processus du Semestre européen et un décryptage des recommandations par pays au regard des différentes branches de la Sécurité sociale. En effet, les prises de positions institutionnelles relatives à la gouvernance économique de l'Union dans le cadre du «Semestre européen» - qui permettent un droit de regard de la Commission sur les projets de loi de financement de la Sécurité sociale avant leur transmission au Parlement - comportent le risque d'une remise en cause des droits à la Sécurité sociale existants. Les approches développées sur les fonds structurels d'aide aux États membres en difficulté conditionnent l'octroi de ces aides à de rigoureuses réformes des systèmes de protection sociale. Cette surveillance vise à faire respecter l'objectif de réduction de la dette publique (et donc des dépenses de Sécurité sociale). Le suivi renforcé des déficits proposé par la Commission exonère les dépenses publiques dévolues au soutien des fonds de pension de deuxième pilier, alors même que le «six pack» augmente les attributions de la Commission dans le cadre du contrôle des dépenses et endettement public.

## 2.3. Développer sa stratégie de communication

La REIF a poursuivi et approfondi sa stratégie de communication afin de renforcer sa visibilité.

Dans cette optique, des travaux ont été menés pour étudier la faisabilité d'une refonte du site internet de la REIF afin de le moderniser et de répondre aux critères actuels en termes d'image et de fonctionnalités informatiques. Des contacts ont été pris avec plusieurs prestataires et un comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi de ce projet.

Par ailleurs, à l'occasion de ses 15 ans d'existence, la REIF a préparé sa conférence qui a eu lieu le 15 mai 2018 à Paris. Cet événement a été l'occasion d'apporter un éclairage sur les dernières initiatives de l'UE, telles que l'initiative d'accès de tous les travailleurs à la protection sociale, la digitalisation des services au bénéfice des assurés sociaux ou encore les règlements européens de coordination et le détachement des travailleurs, qui sont d'un intérêt certain pour la sécurité sociale française et qui viendront illustrer les travaux engagés par la REIF en mettant l'accent sur la collaboration entre ses membres et avec les partenaires européens.

## 2.4. Promouvoir les valeurs et expertises de la sécurité sociale

Afin de contribuer à la promotion des valeurs et de l'expertise de la sécurité sociale française, la REIF a participé à plusieurs événements, en tant qu'organisateur ou intervenant :

- **Présentation de la REIF** pour des élèves en DUT carrières sociales de l'IUT du Havre
- **Présentations de la REIF** pour les étudiants en affaires européennes dans le cadre d'un séminaire de formation accueilli par la Fédération européenne des hôpitaux et des soins de santé
- **Présentation de la REIF** pour des étudiants d'une école de communication de Lille
- **Présentations de la REIF** dans le cadre d'une formation organisée par Sciences po Paris pour Agirc Arrco
- **Accueil** d'un groupe de futurs directeurs d'établissements médico-sociaux et présentation des activités de la REIF (Socle européen des droits sociaux)
- **Participation à l'organisation du séminaire de formation continue «Stratégie Nationale des Réseaux»** de l'EN3S sur l'impact des traités budgétaires sur les activités de sécurité sociale
- **Présentation de la REIF** aux étudiants de la formation initiale de l'EN3S dans le cadre du séminaire Europe et Protection sociale à St-Etienne
- **Séminaire CNAM sur le Socle européen des droits sociaux** auprès des chefs de file du Conseil de la CNAM
- **Intervention à Bruxelles devant 7 lauréats (agents Carsat)** dans le cadre du Défi Innovation lancé par le DG CNAV et récompensant les salariés de la branche retraite aux propositions innovantes.

La REIF a également participé à des conférences dans un objectif de consolidation du réseau bruxellois et de visibilité :

- **Participation à de nombreuses conférences/débats** dont la majorité s'est déroulée à Bruxelles au sein des institutions européennes.
- **Participation à des intergroupes, groupes de travail et groupes d'intérêt au Parlement européen** (et accès aux événements liés, en raison de la présence de la REIF dans la liste de diffusion de l'intergroupe) : l'intergroupe Biens communs et Services publics présidé par Jean-Paul Denanot, l'intergroupe sur l'économie sociale co-présidé par Marie Christine Vergiat et un groupe de travail sur l'accès aux médicaments.
- La REIF a, chaque fois que nécessaire, assuré la présentation des orientations françaises en matière de sécurité sociale dans le contexte européen. Elle a par ailleurs permis, en tant que de besoin, **l'identification des institutions et des personnes pour des démarches d'échanges de pratiques et de benchmarking** (par exemple, pour l'UCANSS dans le cadre de sa mission sur la numérisation de la sécurité sociale – voir infra).

La REIF a également participé à des réunions de travail organisées par ses partenaires européens :

- Groupes de travail techniques de l'ESIP et du MEDEV (groupes d'experts réunissant les autorités compétentes et les caisses nationales d'assurance maladie en matière d'évaluation des médicaments) sur certains dossiers prioritaires
- Réunions régulières avec la COFACE et les autres organisations intéressées à la problématique d'articulation entre vie privée et vie professionnelle des parents
- Réunions de travail régulières avec les chargés de mission santé des plateformes alliées et les représentations des ordres médicaux français
- Petits déjeuners de travail sur les problématiques santé organisés par l'AIM.

Dans un souci d'amélioration continue de sa visibilité, la REIF assure l'envoi bimensuel du REIF Info aux eurodéputés français membres des commissions parlementaires traitant des questions sociales, d'emploi et de santé. Certains ont envoyé des messages de soutien à cette lettre d'information. Cette démarche a permis de renforcer le dialogue avec les parlementaires.

## 2.5. Contribuer au développement de l'ESIP

Il est évident que les actions collectives fédérant plusieurs réseaux et plateformes et couvrant de nombreux États membres peuvent avoir plus de poids au plan européen que les actions émanant uniquement du niveau national. Aussi, la REIF a, comme on l'a vu, soutenu ses caisses membres dans la mise au point de documents collectifs portés par l'ESIP.

Le délégué permanent de la REIF assure la Présidence de l'ESIP depuis novembre 2016, ce qui a renforcé considérablement la légitimité et l'influence de la REIF au sein de l'ESIP.

La REIF administre les réunions de la commission de travail de l'ESIP relative à la famille et à l'inclusion sociale et co-administre celles relatives à la santé. Cette participation permet d'assurer un suivi régulier des échanges et donne plus de poids à la contribution française dans la préparation des prises de position paneuropéenne.

- **Gestion du Comité Famille et inclusion sociale au sein d'ESIP** pour le compte de la CNAF et de la CCMSA. La REIF a diffusé les positions CNAF au sein de ce réseau (arguments CNAF mis en avant dans la position ESIP relative à la possible révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale concernant le volet Prestations familiales). Des relations accrues et des collaborations ont été mises en place avec diverses organisations européennes traitant des questions liées à la famille et/ou à l'inclusion sociale particulièrement s'agissant des questions liées à la pauvreté des familles, au revenu minimum, à la conciliation vie privée et vie professionnelle ainsi qu'aux établissements et services d'accueil du jeune enfant.
- **Lancement d'un groupe de travail ESIP par la CNAM, coordonné par la REIF, sur le prix et le remboursement des dispositifs médicaux** afin d'échanger les pratiques et les informations sur ces produits (notamment les évaluations de l'efficacité relative et de l'efficacité). La REIF organise les réunions, propose l'ordre du jour en collaboration avec le président du groupe (la CNAM en 2017), présente l'actualité européenne pouvant intéresser les experts et rédige les comptes rendus des réunions. Elle envoie, le cas échéant, des informations ponctuelles aux membres du réseau.

Dans ce cadre, la REIF contribue à la définition et au pilotage de stratégies de lobbying aboutissant à des prises de positions et à diverses actions de lobbying, parfois en cheffe de projet, comme sur le détachement des travailleurs, les produits de santé (médecine personnalisée), le Socle européen des droits sociaux ou la révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Elle participe également à des événements pour le compte de l'ESIP, avec réalisation de compte-rendu systématiques, comme par exemple la réunion des parties prenantes sur les médicaments organisée par la Commission européenne (DG GROW) le 12 septembre 2017.

La REIF participe également à l'organisation de l'Assemblée générale de l'ESIP ainsi qu'à la conception et à la réalisation de son programme de travail annuel.

Enfin, elle assure le suivi des arrêts de la CJUE pour les membres de l'ESIP..



## Partie 3

Informier et appuyer  
les caisses pour  
une meilleure prise  
en compte du fait  
européen

## 3.1. Informer les membres et leurs réseaux

L'information à fournir aux membres doit être régulière, ciblée et la plus proactive possible. Elle doit apporter un éclairage aux décideurs nationaux qui contienne une valeur ajoutée par rapport aux autres canaux. Les communications plus spécifiques et réactives sur des sujets d'actualité sont réalisées notamment par des REIF Flash et des fiches de suivi, en dehors des outils classiques suivants :

- le REIF Info (suivi de l'actualité sociale européenne) : 22 numéros ont été publiés en 2017. De nombreux retours positifs ont été reçus de l'extérieur, notamment sur l'évolution technique du REIF Info depuis l'arrivée de la nouvelle équipe. Preuve de son utilité et de sa valeur ajoutée : il est souvent relayé par ses destinataires initiaux.
- les dossiers d'actualité : fournissant une étude un peu plus détaillée d'un sujet à l'agenda européen intéressant la sécurité sociale voire la protection sociale au sens large.
- l'appui à l'organisation de séminaires et l'accueil de délégations de collaborateurs en formation notamment à la demande de l'EN3S, de la CNAV. Cette fonction recouvre d'une part la prospection, l'identification d'experts européens compétents et des problématiques-clés européennes dans le champ de la protection sociale. D'autre part, la REIF assure à la fois la présentation des institutions européennes, de l'actualité dans le champ social et des activités de la REIF. Elle apporte également un support logistique.

## 3.2. Contribuer à la prise en compte du fait européen et impulser et susciter des actions

Etant donné que la valeur ajoutée de la REIF repose en grande partie sur sa connaissance approfondie des politiques européennes, du droit communautaire et du processus décisionnel européen, son rôle envers ses membres va au-delà de la simple transmission d'informations. En effet, les synthèses techniques de la législation européenne et les analyses juridiques qu'elle produit régulièrement en fonction de l'actualité permettent d'éclairer les experts au niveau national et ainsi d'impulser des actions. Différents supports permettent cette transmission de l'information.

### Les REIF Flash

Publiés pour des dossiers identifiés par la REIF comme prioritaires et constituant des « alertes », les REIF Flash proposent une synthèse de la proposition législative / initiative non législative ainsi que de son contexte, accompagnée de propositions d'actions. (Ex : la proposition de directive sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle, l'initiative sur l'accès à la protection sociale, l'autorité européenne du travail, le numéro européen de sécurité sociale ou encore la feuille de route de la Commission européenne sur les médicaments pédiatriques et orphelins).

### Les Mémo

Publiés pour des dossiers suivis de manière prioritaire et faisant l'objet d'un travail d'influence, ces documents synthétisent étape par étape les différents aspects de la procédure législative et du travail d'influence, en mettant en valeur les modifications opérées dans les textes et les principaux enjeux. Ils font l'objet d'une mise à jour régulière (Ex : Le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux, la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré...).

## Les fiches de suivi

Les fiches de suivi, qui se présentent sous forme de tableau, permettent de suivre les dossiers prioritaires et ceux faisant l'objet d'un travail d'influence. Mises à jour régulièrement, elles donnent un aperçu des différentes étapes de la procédure institution par institution (dates, noms des fonctionnaires responsables par institution, etc.). Elles retracent également l'intégralité des actions d'influence : prises de position, rencontres avec les fonctionnaires et les partenaires, etc. (Ex : la révision des règles sur le détachement des travailleurs, la révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, la carte électronique des services, le règlement européen sur les dispositifs médicaux...).

## Les notes REIF

Ces documents sont produits à l'initiative de l'équipe de la REIF ou sur demande de ses membres. Traitant un sujet d'actualité, ils informent de manière ponctuelle et pour un besoin bien défini (Ex : Note REIF sur la garantie jeunesse, sur le programme «Europe» des candidats à la Présidence de la France, sur le détachement des travailleurs et la coordination des systèmes de sécurité sociale, sur la plateforme européenne sur la fraude et l'erreur en matière de sécurité sociale, sur les médicaments biosimilaires, sur les médicaments orphelins et pédiatriques...).

La REIF informe également ses membres des consultations publiques des parties prenantes européennes, généralement lancées par la Commission européenne, telles que celles sur l'accès à la protection sociale, sur la carte électronique européenne des services, sur la transformation de la santé et des soins dans le marché unique numérique, sur la coopération européenne en matière d'évaluation des technologies de santé ou encore sur l'autorité européenne du travail et le numéro de sécurité sociale européen.

## Les analyses juridiques

Elles sont produites par la REIF pour informer les membres à propos des textes en discussions au niveau européen et une fois publiés.

## Le suivi de la jurisprudence de la CJUE

Afin de répondre aux demandes de ses membres et dans le souci d'apporter une valeur ajoutée, la REIF avait proposé en 2009 une méthode de suivi des contentieux communautaires pour l'ensemble du champ de la protection sociale et des arrêts de la CJUE. Une veille plus systématique a donc été mise en place et les principaux arrêts sont désormais mentionnés et analysés dans des délais très courts dans le REIF Info. En outre, la REIF, sur demande de la CNAM, a été chargée par le comité santé de réactualiser régulièrement l'outil de suivi de la jurisprudence de l'ESIP en matière de santé. Elle a généralisé cet outil à toutes les branches de la sécurité sociale pour le proposer à ses membres. Aussi, dans la même perspective, un résumé des derniers arrêts de la Cour est transmis aux membres du comité Famille et inclusion sociale lorsqu'ils traitent de sujets pertinents pour ce groupe.

## 3.3. Répondre aux demandes des membres

Les rendez-vous réguliers avec les Directeurs des Affaires européennes, les correspondants ou les directeurs de cabinet, selon les organismes, sont l'occasion de travailler plus en détails sur des sujets particuliers et permettent de donner suite à des demandes spécifiques en lien avec les affaires européennes, telles que représenter un ou des membres à des réunions à Bruxelles et faire un rapport, entreprendre des contacts exploratoires pour des démarches de *benchmarking*, intervenir dans une formation interne...

Au-delà, la REIF a toujours accueilli des groupes en séminaire d'études à Bruxelles et a souvent établi les programmes, trouvé les intervenants et réalisé elle-même des interventions pour présenter ses activités et commenter l'actualité de l'Europe sociale.

### EN3S

Intervention dans des séminaires nationaux traitant de la problématique du positionnement européen sur des sujets de sécurité sociale, notamment dans le cadre des cycles de formation de l'EN3S : cycle de formation continue «Stratégie Nationale et dynamique de réseaux» (SNDR) sur le thème : «L'impact de l'Europe et des traités budgétaires sur les politiques sociales françaises» à Paris, intervention dans le séminaire de formation initiale de l'EN3S «Les enjeux européens et internationaux de protection sociale» à Saint Etienne.

### UCANSS

Soutien de la REIF à l'UCANSS, depuis 2014, dans le cadre d'une mission de veille sur le domaine numérique relative aux projets communautaires en la matière, puis de la création d'un «Lab numérique institutionnel» en septembre 2017 concrétisant les résultats de cette mission.

# La protection sociale française à Bruxelles



## Une implantation stratégique

La REIF est située au 50, rue d'Arlon, au sein de la Maison Européenne de la Protection Sociale, qui héberge aussi plusieurs organismes œuvrant dans le champ de la protection sociale. Citons parmi eux : la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) à laquelle adhèrent 40 caisses nationales des Etats membres de l'Union européenne, l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) ainsi que les Représentations des caisses allemandes et autrichiennes d'assurances sociales.

